

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume VI - Numéro 12 Décembre 2016 ISSN : 2313-7908
N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : **administration@perspectivesphilosophiques.net**

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr. Abou SANGARÉ, Maître de Conférence
Dr. Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr. Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr. Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr. Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr. Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

1. L'émergence comme apparaître de l'être, Georges ZONGO	1
2. Machiavel, thuriféraire de la misogynie ?, Séa Frédéric PLÉHIA	17
3. Religion et démocratie chez Leibniz, Mireille Alathé BODO	33
4. La philosophie de l'art chez Marcuse : un désengagement engagé, Amara SALIFOU	50
5. Perception de l'immigration ouest-africaine en milieu rural en Côte d'Ivoire : une menace ou une chance ? , Yogblo-Armand GROGUHE	70
6. La neutralité absolue ivoirienne : une politique contrariée ?, Antoine Sess GNAGNE	88
7. « Amour d'une chaise » et la figure de la métaphore, Pascal Assoa N'GUESSAN	109
8. L'énonciation et la restitution du progressif en français, Ehouman René KOFFI	135
9. L'appel de l'altérité dans la construction du vivre-ensemble en Afrique, Akanis Maxime AKANOKABIA	157

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables

Perspectives Philosophiques n°012, Quatrième trimestre 2016

horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

**LA NEUTRALITÉ ABSOLUE IVOIRIENNE : UNE POLITIQUE
CONTRARIÉE ?**

Antoine Sess GNAGNE

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire)

sessgnagne@yahoo.fr

RÉSUMÉ :

Devant l'échec apparent du neutralisme et du non-alignement à réaliser la neutralité de l'Afrique face aux deux blocs antagonistes Est-Ouest en lutte pour le contrôle du monde, Félix Houphouët-Boigny avait préconisé en 1970 une politique ivoirienne de neutralité absolue. Inspirée du modèle suisse de neutralité, elle procédait également d'une analyse froide et rigoureuse des problèmes de l'Afrique et du monde. Cependant, elle n'avait pas prospéré plus que ses concurrentes, le neutralisme et le non-alignement, à cause de nombreuses contraintes dont la méfiance entre les pays africains.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny, neutralité, neutralisme, non-alignement.

ABSTRACT :

In front of the visible failure of the neutralism and the non-alignment to achieve the neutrality of Africa in front of two striking East-West conflicting blocks for the control of the world, Felix Houphouët-Boigny had recommended in 1970 an Ivorian policy of absolute neutrality. Inspired by the Swiss model of neutrality, it also proceeded of a cold and rigorous analysis of the problems of Africa and the world. However, it had not prospered more than her competitors, the neutralism and the non-alignment, because of the distrust between the African countries.

Key words : Houphouët-Boigny, Ivory Coast, neutrality, neutralism, non-alignment.

INTRODUCTION

La politique ivoirienne de neutralité absolue s'inscrit dans le cadre du débat idéologique entre leaders africains au sujet de l'avenir du continent. Au cœur de ce débat se trouve la question du positionnement de l'Afrique face aux deux blocs antagonistes Est-Ouest en lutte pour le contrôle du monde¹. Cette polémique, qui avait surgi bien avant les indépendances africaines, s'était surtout amplifiée au cours des années 1960 et 1970. Cette étude tente de lever un coin de voile sur la contribution ivoirienne à ce débat.

En effet, pendant la guerre froide, les pays du tiers-monde s'étaient prononcés majoritairement contre la logique des blocs. Cette posture de non-engagement les avait conduits à adopter soit la neutralité², le neutralisme³, le neutralisme positif⁴ ou le non-alignement⁵. Jugeant toutes ces approches insuffisantes⁶, Félix Houphouët-Boigny avait préconisé, au Ve congrès du Parti

¹ A en croire Félix Houphouët-Boigny, il s'agissait pour les pays africains et asiatiques de déterminer la voie pouvant les conduire à la neutralité dans le contexte de division du monde en deux blocs antagonistes, F. Houphouët-Boigny, 1978, *Anthologie des discours 1946-1978. Tome III du 28 avril 1971 au 31 décembre 1974*, Abidjan, CEDA, p.1166.

² « Notion développée à partir du XVIIe siècle, la neutralité est la politique adoptée par un Etat qui reste à l'écart d'une guerre affectant deux ou plusieurs Etats s'abstenant d'y participer directement, en prenant part aux hostilités, ou indirectement en assistant l'un ou l'autre des belligérants », Dario Bastistella, Franck Petiteville, Marie-Claude Smouts, Pascal Vennesson, 2012, *Dictionnaire des relations internationales*, 3^e éd., Paris, Dalloz, p.381.

³ Développé par le premier ministre indien, Nehru, le neutralisme positif est une doctrine ou un système politique impliquant le refus d'intégrer l'un des blocs politique et idéologique en lutte pour le contrôle du monde.

⁴ Plus actif, le neutralisme positif nassérien préconise une attitude militante consistant à tirer profit de la belligérance entre les deux grands sans pour autant basculer dans l'un ou l'autre bloc.

⁵ Le non-alignement désigne l'attitude d'un Etat refusant de s'aligner sur l'un ou l'autre des blocs conduit par les Etats-Unis et l'Urss.

⁶ Pour le président ivoirien, le neutralisme positif et le non-alignement étaient incapables de préserver l'indépendance de l'Afrique face aux deux blocs antagonistes qui se disputaient le contrôle du monde. Et pour cause, le premier ne reposait sur aucun fondement concret ; par le passé, aucune expérience similaire n'avait existé dans l'histoire ; pire, les conditions de réalisation de cette politique n'étaient pas établies. De plus, le neutralisme n'avait pas suffi à empêcher les affrontements entre l'Inde et la Chine populaire en 1962 : l'Inde n'avait dû son salut qu'à l'intervention de l'Urss et des Etats-Unis. Quant au

démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA) en 1970, une politique de neutralité absolue⁷.

Celle-ci se voulait une forme authentique de neutralité politique, inspirée du modèle suisse de neutralité, et reprenant les idéaux du Rassemblement démocratique africain (RDA)⁸. Contrairement à ses concurrentes, c'était une politique purement africaine, voulue par un Africain pour les Africains dont la finalité était le développement du continent. Elle excluait toute adhésion à toute idéologie contraire au génie propre de l'Afrique au profit d'une coopération économique, scientifique, technique, culturelle et sociale avec toutes les puissances étrangères.

Mais, à peine cette politique était-elle formulée que des voix s'élevaient, en Afrique et dans le monde, pour la combattre farouchement au point de pousser le président ivoirien à une séance publique d'explication⁹. Ces

non-alignement, il portait en lui une grave contradiction : l'un des principaux tenants de cette ligne, la Chine populaire, était la seconde puissance du communisme. Ce qui rendait peu crédible une telle politique, F. Houphouët-Boigny, 1978, op.cit.pp.1166-1167.

⁷«Et c'est ainsi que nous avons été amenés, au cours du Ve Congrès du P.D.C.I.-R.D.A qui s'est tenu à Abidjan du 29 au 31 octobre 1970, à proposer une véritable neutralité, une neutralité qui a fait ses preuves, puisque reposant sur des données réelles et saines : la neutralité telle qu'elle est pratiquée en Suisse. » Idem, p.1168.

⁸Créé en 1946 à Bamako (Mali) par Houphouët-Boigny et ses amis, le Rassemblement démocratique africain (RDA) est un grand rassemblement de plusieurs organisations politiques africaines d'alors. Il était dirigé par le député ivoirien, Houphouët-Boigny, et disposait de sections dans différents pays africains. De fait, la politique ivoirienne de neutralité absolue ne date pas des années 1970 : elle est inspirée « de la politique menée par le président du RDA entre 1945 et 1960. Elle est la continuation de cette vision d'une Afrique libre et égale aux continents les plus développés, rivalisant avec eux dans une compétition pacifique dont le bonheur de l'homme est le but final. », Arsène Assouan Usher, 1971, «Dans l'intérêt et pour la dignité de l'Afrique », *Fraternité Matin*, n°1944, p.4.

⁹Le 28 avril 1971, au cours d'une conférence de presse sur le dialogue de près de 5h d'horloge, dans les locaux de l'Assemblée nationale à Abidjan, le président Houphouët-Boigny était face à de nombreux journalistes venus des quatre coins du monde, pour défendre sa politique de neutralité et de dialogue.

oppositions étaient, en grande partie, le fait de pays progressistes africains¹⁰ et de certains milieux financiers occidentaux¹¹. Cependant, en dépit de ces oppositions systématiques, la politique de neutralité ivoirienne avait recueilli l'adhésion de la classe politique ivoirienne et de quelques pays africains amis, membres du Conseil de l'Entente, du Gabon et de la Centrafrique¹².

Dans quelle mesure, une telle politique décriée par les uns et applaudie par les autres pouvait-elle sauvegarder l'indépendance des pays africains face à la logique des blocs des super-grands ? Au surplus, quelles étaient les chances de cette politique de neutralité absolue par rapport au neutralisme et au non-alignement ? De ces préoccupations, découlent les hypothèses suivantes. La politique ivoirienne de neutralité absolue a échoué à préserver l'indépendance des pays africains face aux deux blocs. Comme ses devancières, le neutralisme, le neutralisme positif et le non-alignement, elle souffrait du jeu trouble de son initiateur.

L'objet de cet article est l'analyse de la proposition ivoirienne de neutralité absolue afin d'en évaluer la portée. Cette contribution se fonde principalement sur une exploitation minutieuse des discours du premier président ivoirien et des articles de presse d'époque qui ont été confrontés à des ouvrages sur

¹⁰Il s'agissait principalement de la Tanzanie, de la Zambie, du Congo-Brazzaville, de l'Algérie et de la Guinée. Ces pays avaient récusé violemment la proposition ivoirienne de dialogue avec l'Afrique du Sud, accusant le président Houphouët-Boigny d'être à la solde de puissances étrangères dont le but était de diviser l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Pour ces derniers, cette proposition serait guidée également par des intérêts matériels : le désir de bénéficier des investissements en provenance de l'Afrique du Sud ou d'en tirer des profits personnels, Arsène Assouan Usher, 1971, « Dans l'intérêt et pour la dignité de l'Afrique », *Fraternité Matin*, n°1944, p.1.

¹¹Au nombre des opposants à la politique de neutralité ivoirienne, il faut compter également les lobbies financiers londoniens, représentés par les journaux *l'Economist* et *le Financial Times*, qui avaient tourné en dérision la proposition ivoirienne de dialogue avec l'Afrique du Sud, Arsène Assouan Usher, « Du dialogue comme méthodologie de la neutralité », *Fraternité Matin*, 1971, n°1939, p.1.

¹²Dans cette rivalité, le président ivoirien pouvait compter sur le soutien des présidents Bokassa de la Centrafrique, Oumar Bongo du Gabon et de ses pairs des pays membres du conseil de l'Entente (Haute-Volta, Dahomey, Niger, Togo), *Fraternité matin*, 1971, n°1950, p.10

l'Afrique, la Côte d'Ivoire et le président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny. Sont étudiés successivement le contexte et les facteurs de la neutralité absolue, la mise en œuvre de cette politique et les contraintes.

1. CONTEXTE ET FACTEURS DE LA NEUTRALITÉ ABSOLUE

La politique ivoirienne de neutralité absolue a vu le jour dans un environnement troublé et a été favorisée en grande partie par des facteurs économiques et politiques.

1.1. Le contexte de la neutralité absolue ivoirienne

Au début des années 1970, l'Afrique subissait les effets de la guerre froide. On voyait s'opposer, sur presque toutes les questions africaines¹³, les forces conservatrices et progressistes¹⁴. Ces dernières avaient même fait une percée significative sur le continent depuis les années 1960 avec le recul du colonialisme, l'apparition de régimes ouvertement pro communistes et la prolifération de mouvements de libération se réclamant du marxisme-léninisme¹⁵.

¹³A cette époque, plusieurs problèmes retenaient l'attention de l'Afrique: il s'agissait, entre autres, du sous- développement, du colonialisme portugais en Guinée-Bissau, en Angola, au Mozambique, des questions de la Rhodésie, de la Namibie, de l'apartheid en Afrique du sud etc.

¹⁴Avec la guerre froide, apparaissent deux forces majeures qui se disputent le contrôle du continent : les conservateurs et les progressistes. Les premiers regroupent les pays dits modérés (Côte d'Ivoire, Haute-Volta ou actuel Burkina-Faso, Dahomey ou actuel Bénin, Congo-Kinshasa ou actuel République démocratique du Congo, Tchad, Centrafrique, Nigeria, Togo, Sénégal, Libéria, Niger, Cameroun etc.) favorables à une coopération avec les anciennes puissances coloniales et l'Occident. Les seconds sont les adeptes du marxisme-léninisme et rassemblent les pays dits progressistes (Ghana, Guinée, Algérie, Tanzanie, Mali, Zambie, Libye, Congo-Brazzaville...), satellites des puissances socialistes dont l'Urss.

¹⁵Comme régimes, nous avons la Guinée de Sékou Touré, la Somalie de Syad Barré, la Libye de Kadhafi, l'Éthiopie de Mengistu Haïlé Mariam, le Congo-Brazzaville de Marien Ngouabi etc ; comme mouvements pro communistes, il y avait le Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE)...

En outre, ces forces progressistes étaient en avant-poste de la lutte contre le colonialisme portugais¹⁶ et le régime d'apartheid en Afrique australe¹⁷. Dans ce dernier cas, l'Afrique du sud, principal bastion de l'apartheid, attirait les foudres de nombreux pays africains qui n'avaient cessé de réclamer des sanctions à son encontre et son isolement¹⁸.

Par ailleurs, en 1970 prenait fin la guerre civile nigériane, avec la reddition du colonel Ojukwu. La sécession biafraise, point focal de cette crise, n'avait pas abouti. Le président Félix Houphouët-Boigny, qui avait jeté toutes ses forces dans la victoire du Biafra, voyait ainsi tous ses efforts ruinés. Lâché par la France et désapprouvé par la plupart de ses pairs, il était isolé sur la scène africaine¹⁹.

Sur le plan intérieur, la Côte d'Ivoire était secouée par deux tentatives de sécession dans le Sanwi²⁰ et le Guébié²¹. Au début des années 1970, si le cas

¹⁶Le PAIGC dans les colonies de Guinée-Bissau et de Cap-Vert, le MPLA en Angola et le FRELIMO au Mozambique.

¹⁷En Afrique australe, l'African National Congress (ANC) en Afrique du Sud, la South West African People's Organization (SWAPO) en Namibie, la Zimbabwe African National Union (ZANU) au Zimbabwe.

¹⁸Les premières sanctions contre ce pays interviennent en 1977 avec l'embargo total sur les livraisons d'armes décidé par le Conseil de sécurité, Philippe Moreau Defarges, 2003, *Relations internationales. 1. Questions régionales*, Paris, Editions du Seuil, p.297.

¹⁹Jacques Baulin, 1980, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Editions Eurafor-Press, pp. 116-121 ; 205-206.

²⁰Après une première tentative de sécession dans les années 1959-1966, le Sanwi, région du sud-est de la Côte d'Ivoire, était entrée à nouveau en sécession en 1969. Prenant prétexte de la reconnaissance du Biafra par la Côte d'Ivoire, les séparatistes conduits par Ehounoud Bilé avaient réclamé à leur tour l'autonomie du Sanwi. Plusieurs d'entre eux étaient arrêtés et emprisonnés, puis libérés en 1973. Cependant, il faut attendre 1981 pour que l'affaire Sanwi soit définitivement réglée, Camille Alliali, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Juris-Editions, p.92.

²¹En 1970 éclatait l'affaire du Guébié dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Un membre de cette tribu, Kragbé Gnabé Opadjèlè, qui s'était remarqué par la création d'un parti politique, le Parti nationaliste (PANA), proclamait à Gagnoa la « république d'Eburnie » censée mettre fin aux problèmes fonciers des Bété aggravés par l'arrivée massive de planteurs allochtones. L'armée intervint pour mater la rébellion causant plusieurs morts. Des rebelles étaient arrêtés, jugés et condamnés en 1974 puis amnistiés en 1975, Jean-Noël Loucou, Simon-Pierre

Sanwi, après une résurgence en 1969 à la faveur de la sécession du Biafra, tendait à s'essouffler, en revanche la question du Guébié n'était qu'à ses débuts. Ces deux affaires, sans oublier les complots de 1963 et l'intervention de la Côte d'Ivoire au Nigeria, allaient marquer durablement l'opinion nationale. C'est donc dans ce contexte d'agitation politique en Côte d'Ivoire et en Afrique, d'isolement du président ivoirien sur la scène africaine que Houphouët-Boigny avait formulé sa politique de neutralité absolue au Ve congrès du PDCI-RDA en 1970.

1.2. Les facteurs de la neutralité absolue

Le choix de la politique ivoirienne de neutralité totale relevait de considérations économiques et politiques. Economiquement, le statut de neutralité absolue que revendiquait la Côte d'Ivoire était motivé par la quête urgente d'un développement du pays et, partant, de l'Afrique. Car, pour Houphouët-Boigny, il n'y avait pas de développement sans la paix²².

Or, l'Afrique des décennies 1960 et 1970 était caractérisée par des guerres²³ et surtout par de nombreuses situations conflictuelle²⁴. Ce qui manifestement compromettait les chances d'un développement du continent. Aussi, pour impulser ce développement économique, était-il important que les pays africains connaissent un climat de paix durable voire permanent. D'où le sens de cet appel à la neutralité absolue lancé par M. Félix Houphouët-Boigny.

Ekanza M'bra(dir.), 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Editions Ami, p.141.

²²Message de nouvel an adressé à la nation le 31 décembre 1967, Secrétariat d'Etat chargé des affaires culturelles de la République de Côte d'Ivoire, 1975, *Le président Houphouët-Boigny et la nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, p.201.

²³La guerre d'indépendance algérienne (1954-1962), la guerre civile congolaise (1960-1965), la guerre civile tchadienne (1965-1975), la guerre du Biafra (1967-1970), les guerres de décolonisation d'Angola, du Mozambique, de la Guinée-Bissau, de l'Erythrée, du Sud-Soudan...

²⁴Les divergences idéologiques entre leaders africains, les problèmes de l'apartheid en Afrique du sud, la question namibienne, les ingérences libyennes au Tchad à partir de 1969, les coups d'Etat ou tentatives de coup d'Etat (Egypte, Sénégal, Togo, Bénin, Congo, Gabon, Algérie, Zaïre, Centrafrique, Haute-Volta, Ghana,) etc, constituaient autant de facteurs de guerre latente.

Politiquement, il s'agissait, pour le président ivoirien, en tant que leader d'opinion, de prendre toute sa place dans le débat sur le positionnement de l'Afrique par rapport au monde extérieur dans un contexte de division du monde. L'enjeu était la sauvegarde de l'indépendance des pays africains face aux puissances étrangères et à leurs bras séculiers régionaux.

Ce souci commun à tous les Etats du tiers monde n'avait pas permis cependant à ces derniers d'adopter une position commune sur la question. Bien au contraire, de cette préoccupation étaient nées plusieurs formules diplomatiques²⁵ qui, du point de vue des autorités ivoiriennes, avaient été inopérantes. Il s'agissait donc, en réalité, pour le dirigeant ivoirien, partisan de l'alliance afro-occidentale, de faire une contre-proposition aux théories du neutralisme et du non-alignement jugées trop favorables aux intérêts communistes.

Celle-ci était révélatrice des rivalités idéologiques entre pro-occidentaux et progressistes africains. On pourrait y voir également une volonté des autorités ivoiriennes de faire barrage au communisme sur le continent. Pour celles-ci, il fallait éviter tout risque de contagion des populations et des oppositions intérieures par les idéaux subversifs du communisme en progrès sur le continent et qui pourraient mettre à mal la cohésion à l'intérieur des pays africains et entre ces pays. De fait, les autorités ivoiriennes ne faisaient pas mystère de leur dédain pour le communisme qu'elles considéraient comme la source des problèmes du continent africain²⁶.

²⁵Supra, p. 2.

²⁶Pour le président ivoirien, le communisme, notamment le communisme chinois, constituait l'élément perturbateur de la paix sur le continent : « Ainsi, pendant que le danger du communisme russe s'estompe, apparaît sur le sol africain le communisme chinois, intransigeant, inhumain, facteur de haine et de division. Avec ses armes redoutables de la subversion et son mépris absolu de la personne humaine, la Chine populaire masque à peine ses visées expansionnistes en Afrique. », Paul-Henri Siriex, 1986, *Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine*, Paris, Nathan, pp. 326-327.

Par ailleurs, cette initiative ivoirienne pourrait s'interpréter d'une part, comme une tentative du président Houphouët-Boigny de réoccuper la scène africaine et de briser l'isolement dont il était victime après l'échec de son intervention au Nigeria et, d'autre part, comme un retour d'ascenseur au régime sud-africain, son allié dans cette aventure²⁷.

En définitive, le choix de la neutralité absolue par les autorités ivoiriennes confirme bien l'hypothèse de Raymond Aron sur les mobiles qui poussent les nations du tiers monde à rechercher le neutralisme. En effet, selon ce dernier,

le choix d'une certaine sorte de neutralité ou de neutralisme n'est pas fonction du degré ou de la nature du sous-développement : ce sont les circonstances politiques, la psychologie des élites et des peuples qui déterminent la modalité du non-engagement ou de l'engagement en faveur d'un bloc ou d'un autre. (R. Aron, 2004, p. 503)

L'examen du cas ivoirien montre bien que, bien plus que les considérations économiques, c'étaient des raisons politiques, en l'occurrence, l'aversion du communisme, dont le non-alignement et le neutralisme constituaient à ses yeux des formes dérivées, qui avaient fait agir Houphouët-Boigny. Car, avait-il dit, « le non-alignement, je n'y crois pas » (P-H. Siriex, 1986, p. 336).

Le contexte et les facteurs ainsi décrits, comment cette politique s'était-elle traduite sur le terrain ?

2. LA NEUTRALITÉ ABSOLUE À L'ÉPREUVE DES FAITS

L'application de la politique ivoirienne de neutralité absolue s'est déroulée en deux étapes : l'Afrique et le reste du monde.

²⁷Baulin Jacques, 1980, op.cit, pp.205-206.

2.1. La mise en œuvre de la politique ivoirienne de neutralité absolue en Afrique

La principale illustration de la politique ivoirienne de neutralité absolue, au plan africain demeurerait, à n'en point douter, la quête inlassable de la paix par les autorités ivoiriennes. « Nous avons fait de la paix notre objectif de tous les jours, le principe premier de notre politique. » (J.N. Loucou, S.P.E. Mbra, 1987, p.144). Cette quête de paix était si fondamentale pour les autorités ivoiriennes qu'elle était apparue à beaucoup d'observateurs comme étant une seconde religion du pays.

En effet, pour les dirigeants ivoiriens, il ne saurait avoir de paix durable en Côte d'Ivoire sans une paix véritable en Afrique voire entre les pays africains. C'est tout le sens du triptyque, - paix à l'intérieur, paix entre les pays africains, paix entre l'Afrique et le reste du monde - Aussi, avaient-elles fait de la paix sur le continent un enjeu essentiel de la diplomatie ivoirienne.

Cette diplomatie de paix s'était montrée très active sur plusieurs fronts ; cependant, nous n'en retiendrons ici que deux aspects. Dans un premier temps, la Côte d'Ivoire avait recherché, avec constance, des relations de bon voisinage avec les autres pays africains. Dans cette optique, elle avait suscité la mise en place de plusieurs organes de coopération sous-régionaux et continentaux. En 1959, elle créait, avec le Dahomey (actuel Bénin), le Niger et la Haute-Volta (actuel Burkina-Faso), l'un des plus anciens groupements régionaux de pays francophones : le Conseil de l'Entente.

Dans les années 1960, la Côte d'Ivoire avait initié la création du « Groupe de Brazzaville²⁸ » puis du « Groupe de Monrovia ²⁹».Ce dernier groupe avait

²⁸Le « Groupe de Brazzaville » est né à la suite de la conférence de Brazzaville (ex-Congo-Brazzaville) du 15 au 19 décembre 1960 et comprend douze pays (Côte d'Ivoire, Congo-Brazzaville, Madagascar, Mauritanie, Sénégal, Cameroun, Niger, Dahomey, Haute-Volta, Gabon, République Centrafricaine, Tchad).

²⁹Le « Groupe de Monrovia » est né à la conférence de Monrovia (Liberia) de mai 1961 et comprend les pays du « Groupe de Brazzaville », l'Ethiopie, le Liberia, la Libye, le Nigeria, la Sierra-Leone, le Togo, la Tunisie et la Somalie.

rédigé la charte de Lagos dont certains principes avaient été repris par la charte de l'organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963³⁰. En outre, les autorités ivoiriennes avaient contribué activement à la création de bien d'autres organisations panafricaines : l'Organisation de l'unité africaine (actuelle Union africaine), la Banque africaine de développement (BAD) en 1964, l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) en 1965, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) en 1972, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975 etc³¹.

Dans ces différentes organisations, la diplomatie ivoirienne s'était attachée à faire triompher ses idéaux de paix, d'unité progressive, de la non-violence, du respect de la souveraineté de chaque Etat et de son intégrité territoriale, de la non-ingérence, du règlement pacifique des conflits ou de coopération économique. Ainsi, lors de la création de l'OUA en 1963, les principes défendus par le président Félix Houphouët-Boigny (unité progressive, respect des souverainetés nationales, organismes communautaires de coopération économique et technique) avaient prévalu sur ceux de Kwamé Nkrumah (unité immédiate avec un gouvernement continental, une assemblée, une armée etc.)³²

D'autre part, estimant que « La Côte d'Ivoire est l'amie de tous et l'ennemie de personne » (J.N. Loucou, S.P.E M'bra, 1987, p.144), Abidjan avait multiplié les ouvertures de représentations diplomatiques dans plusieurs capitales africaines : Alger, Luanda, Yaoundé, Bangui, Le Caire, Accra, Conakry, Addis-Abeba, Dakar, Lagos, etc³³. Ces initiatives étaient destinées vraisemblablement à briser la méfiance entre la Côte d'Ivoire et les autres pays africains et à

³⁰Jean-Noël Loucou, Simon-Pierre Ekanza M'bra(dir.), 1987, op.cit, p.148.

³¹Gnagne Antoine Sess, 2015, « La politique étrangère de la Côte d'Ivoire sous Houphouët-Boigny (1960-1993) », *Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africain, Godo Godo*, N° 2015, p.15.

³²Jean-Noël Loucou, Simon-Pierre Ekanza M'bra(dir.) (1987), op.cit, p.148.

³³Marc Aiko Ziké, 1994, *La politique étrangère de la Côte d'Ivoire (1959-1993)*, Chine, Copreca-Edition, p.74.

garantir un climat de paix et de sécurité propice au développement des Etats africains. Elles constituaient également le préalable à toute vraie unité du continent.

Dans un second temps, la diplomatie ivoirienne de paix s'était impliquée dans la résolution de plusieurs conflits sur le continent. En effet, les autorités ivoiriennes avaient condamné la force et la guerre comme moyens de résolution des différends entre les pays africains. Aussi, pour rétablir la paix en cas de trouble ou pour la consolider en cas de menace, avaient-elles préconisé la négociation et la recherche du compromis.

Dans cette perspective, elle avait abrité en 1993, à la demande de l'Organisation des nations unies (ONU), les négociations de paix entre le gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi. En outre, elle avait accueilli à maintes reprises les protagonistes du conflit tchadien, parrainé les accords de paix de Yamoussoukro sur le Liberia et permis la résolution du conflit entre le Mali et le Burkina Faso en 1986³⁴. Par ailleurs, le président ivoirien avait pris des initiatives importantes dans la recherche de solutions de beaucoup d'autres conflits dont la proposition ivoirienne de dialogue avec l'Afrique du Sud destinée à mettre fin à l'apartheid.

2.2. La neutralité absolue à la conquête du monde

Comme en Afrique, la politique ivoirienne de neutralité absolue avait été marquée sur le plan mondial par la recherche de la paix. En effet, au moment d'accéder à la souveraineté internationale, la Côte d'Ivoire avait présenté son indépendance comme une contribution à la cause de la paix. Depuis lors,

³⁴ Marc Aiko Ziké, 1994, op.cit, pp.103-105.

celle-ci était devenue le leitmotiv qui avait inspiré et orienté toutes les actions de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale³⁵.

Ainsi, après son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire avait intégré la plupart des organisations mondiales notamment l'ONU et ses principales institutions (UNESCO, HCR, OIT, UNICEF...)³⁶ Profitant de ces arènes internationales, les autorités ivoiriennes s'étaient attachées à faire triompher la cause de la paix dans la conduite des affaires du monde. Aussi, avaient-elles condamné la guerre dans le monde, dénoncé la course aux armements, l'ingérence extérieure dans les conflits locaux et l'injustice du système international.

Sur tous les grands dossiers internationaux, la Côte d'Ivoire avait marqué sa différence en soutenant la cause de la vérité, de la paix, de la justice et de l'égalité et en jouant la carte de la solidarité comme sur la question du Moyen-Orient³⁷. En sus de cette présence remarquée dans les institutions internationales, elle avait travaillé à la constitution d'un vaste réseau diplomatique, étalé aux quatre coins du monde, qui avait contribué efficacement à son insertion dans le concert des nations. En effet, la Côte d'Ivoire était représentée dans plusieurs pays et auprès de nombreuses institutions internationales dans le monde³⁸.

Ces représentations diplomatiques étaient l'occasion de développer la coopération économique entre pays mais également de promouvoir les idéaux de paix du président ivoirien. Ces efforts de paix avaient valu à la Côte d'Ivoire d'accueillir, du 27 au 31 Août 1973, la 6^e Conférence de la Paix Mondiale par le Droit à Abidjan (la première dans une capitale africaine). Cette conférence avait réuni deux mille délégués venus du monde entier et avait décerné au

³⁵ Jean-Vincent Zinsou, 2006, « La partition de Félix Houphouët-Boigny et sa politique étrangère », *Fraternité Matin*, n°12511, cahiers gratuits, n°103, p.VI.

³⁶ Marc Aiko Ziké, 1994, op.cit, pp.150-152.

³⁷ Idem, pp.120-131.

³⁸ Ibidem, pp.74-76 ; pp.150-152.

président Houphouët-Boigny le titre de l'« Homme de la paix » en hommage à ses actions de paix³⁹.

D'autre part,

(...) le président F.H.B, adepte de la diplomatie secrète, grâce à l'étendue et à la diversité de ses relations, de ses réseaux dans le monde, à son prestige international, à sa respectabilité et à son sens de la parole donnée, à son organisation diplomatique, à sa riche expérience et à sa connaissance parfaite des dossiers des affaires internationales, a toujours été consulté en permanence par ses pairs, les responsables des organisations internationales (à vocation mondiale et régionale), des mouvements de libération d'Afrique et d'ailleurs. (J. V. Zinsou, 20 Juillet 2006, p.VI)

Ainsi, le président ivoirien s'était-il impliqué dans la recherche de solutions de plusieurs conflits à travers le monde notamment au Moyen-Orient. En effet, il avait dénoncé la responsabilité des quatre grands dans cette affaire, noué des contacts avec les principaux protagonistes (Golda Meir, Yasser Arafat, Sadate, Bourguiba, Simon Perez...) de cette crise et salué l'accord israëlo-palestinien de 1993 entre Itzhak Rabin (Premier ministre israëlien) et Yasser Arafat (Président de l'Organisation de la Palestine, O.L.P.), qui s'étaient vus attribuer le prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix⁴⁰.

Par ailleurs, le mérite de la Côte d'Ivoire, c'est d'avoir concrétisé le concept de paix et d'avoir milité pour que le dialogue soit reconnu comme un instrument de résolution pacifique des conflits dans le monde. Ce dialogue impliquait que chaque Etat s'abstienne d'imposer ses opinions aux autres par la force et de les contraindre à penser comme lui⁴¹.

Dans cette logique, les autorités ivoiriennes avaient refusé de prendre part à toute opération de combat dans le monde et avaient privilégié la non-violence dans leurs rapports avec les autres. Ces efforts de paix avaient été

³⁹ Paul-Henri Siriex, 1975, *Félix Houphouët-Boigny, l'homme de la paix*, Paris, Editions Seghers/Nouvelles éditions africaines, pp.331-332.

⁴⁰Marc Aiko Ziké, 1994, pp.120-122.

⁴¹Idem, pp.99-100.

couronnés en 1989 par l'institution du « Prix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix », parrainé par 120 pays, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)⁴².

Mais, cette politique de paix s'était heurtée en réalité à de nombreuses contraintes.

3. LES CONTRAINTES DE LA NEUTRALITÉ ABSOLUE

A priori, au regard du contexte politique du moment, cette proposition ivoirienne de neutralité absolue avait quelque chose de surréaliste. En effet, bien que les conditions de sa réalisation eussent été préalablement définies (paix à l'intérieur, paix entre les pays africains, paix entre l'Afrique et le reste du monde), celle-ci s'était heurtée dans la pratique à un environnement politique des plus difficiles. Si les conflits de guerre froide étaient encore rares sur le continent à cette époque, en revanche la prolifération de régimes et de mouvements de libération proches de l'Est, l'opposition entre pays progressistes et pays pro-occidentaux ou la difficile création de l'OUA venaient rappeler que l'Afrique avait bel et bien intégré la division du monde en deux blocs.

Celle-ci avait pour conséquence un climat de méfiance et de tensions qui compliquait davantage la recherche de toute cohésion nationale au sein des pays africains et l'établissement de relations harmonieuses entre ces derniers. Dans ces circonstances, les conditions de réalisation de cette politique de neutralité absolue devenaient avec le temps difficile à atteindre.

En effet, comment pourrait-on réunir ces conditions

(...) dans un monde divisé en deux blocs antagonistes, aux idéologies irréconciliables et dont les leaders, qui sont deux super-grandes puissances, considèrent le maintien de la paix sur la planète, indispensable au progrès de l'humanité, comme la résultante de l'équilibre des forces dans tous les

⁴²Ibidem, pp.105-106.

domaines : militaire, économique, scientifique et stratégique ? (A. U. Assouan, 11 mai 1971, p. 4)

Il devient donc clair que si la division du monde en deux blocs antagonistes avait suscité la politique houphouétienne de neutralité absolue, elle contrariait également sa mise en œuvre. D'autre part, l'Afrique était-elle prête à aller à la neutralité ? Il n'en était pas sûr. Théoriquement, les pays africains étaient opposés à la logique des blocs, se murant dans une sorte de non-engagement depuis la conférence de Bandoeng. Ce non-engagement devenait officiel en 1963 au moment de la création de l'OUA par l'adoption du principe de non-alignement inscrit dans la charte de l'organisation panafricaine⁴³.

Mais, dans les faits, la réalité était tout autre. En effet, les pays africains avaient dérogé dans leur ensemble au respect de ce principe en s'alignant sur l'un ou l'autre des blocs idéologiques et en servant de champs clos aux rivalités des puissances étrangères sur le continent. Cette situation traduisait une absence manifeste de volonté politique de la part des Etats africains amplifiée par l'impuissance de l'OUA à garantir le respect de ses propres principes.

En outre, la neutralité ivoirienne n'était garantie par aucun texte, par aucune puissance étrangère ou par aucune organisation nationale ou supranationale. Pis, elle avait même été rejetée par la plus importante des organisations panafricaines. En effet, la proposition de dialogue avec l'Afrique du Sud, l'un des volets de cette politique, avait été condamnée au sommet de 1971 à Addis-Abeba (Ethiopie), par vingt-huit voix contre six et cinq abstentions⁴⁴. Ce qui était tout le contraire du modèle suisse de neutralité dont elle se réclamait. La neutralité suisse, en effet, était encadrée par un

⁴³«Affirmation d'une politique de non-alignement à l'égard de tous les blocs. », article III, 7 de la charte de l'OUA, *Fraternité Matin*, 2013, spécial 50 ans OUA/UA, p.24.

⁴⁴Paul-Henri Siriex, 1975, op.cit, p.334.

arsenal de textes nationaux et internationaux et garantie par des organisations internationales qui lui assuraient une légitimité internationale⁴⁵.

Dans ces conditions, un petit pays pauvre comme la Côte d'Ivoire, bien qu'adosée à la France, avait-il les moyens de faire appliquer une politique de neutralité absolue ? Plus encore, les pays africains, au regard de leur extrême pauvreté et dépendance économique vis-à-vis des puissances étrangères, pouvaient-ils s'offrir le luxe d'une telle politique sans subir des représailles ? Comment ces pays pouvaient-ils convaincre les grandes puissances de garantir leur neutralité alors même que celles-ci ne cachaient pas leurs intentions d'occuper l'Afrique ?

Or, l'expérience suisse nous enseigne que la consécration internationale d'une politique de neutralité fait intervenir

(...) un élément essentiel : l'élément extérieur, l'acceptation, le fait pour d'autres pays de reconnaître, d'admettre la neutralité d'un territoire. Si l'élément intérieur est fondamental, car une volonté doit se manifester et chercher à s'imposer – une volonté réelle, obstinée, incarnée dans un gouvernement solide – l'élément extérieur est également nécessaire et là où soit l'un, soit l'autre fait défaut, la neutralité risque de rester fragile. (R.Bridel, 1968, p.36).

Dans le cas de la politique ivoirienne de neutralité absolue, ni l'élément intérieur (du point de vue de l'Afrique) ni l'élément extérieur (du point de vue des puissances étrangères et des organisations internationales) n'étaient suffisamment établis pour prétendre à cette consécration internationale. Par ailleurs, cette politique avait fait l'objet de nombreuses déviations dans sa mise en œuvre. Ainsi, elle s'était muée, en maintes circonstances, en une

⁴⁵Comme textes, on peut citer la Déclaration du Congrès de Vienne concernant la Suisse (20 mars 1815), la Lettre circulaire de la Diète aux gouvernements des cantons (3 avril 1815), l'Acte d'accession de la Confédération suisse à la Déclaration du Congrès de Vienne (27 mai 1815), l'Acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire (20 novembre 1815, Paris), le Traité de Versailles (28 juin 1819), la Déclaration de Londres (13 février 1920), la Résolution du Conseil de la Société des Nations (14 mai 1938), Bridel René, 1968, *Neutralité : une voie pour le Tiers Monde ?*, Montreux, Editions L'âge d'homme, pp.39-41.

neutralité bienveillante ou complaisante comme au Nigeria, en Angola ou en Afrique du Sud.

Dans ces différents cas, la politique de neutralité n'avait pas permis à la Côte d'Ivoire de rester hors de ces conflits. En effet, elle avait dérogé à ses principes de paix pour soutenir l'un des belligérants⁴⁶. Enfin, tout en prônant une neutralité stricte, la Côte d'Ivoire se refusait de dénoncer son alliance avec la France et hébergeait sur son sol la base militaire française (le 43^e BIMA). De ce point de vue, la politique ivoirienne de neutralité absolue n'était guère différente de ses devancières, le non-alignement et le neutralisme, que le président ivoirien n'avait cessé de fustiger.

CONCLUSION

À mesure qu'ils accédaient à la souveraineté internationale, les pays africains avaient recherché une meilleure voie vers la neutralité du continent face aux deux blocs antagonistes Est-Ouest en lutte pour le contrôle du monde. Cette quête les avait conduits à expérimenter invariablement les théories du neutralisme et du non-alignement. Ayant constaté l'échec de ces formules, Félix Houphouët-Boigny proposait en 1970 la politique ivoirienne de neutralité absolue sur le modèle de la neutralité suisse.

Portée par des considérations économiques et surtout politiques, elle impliquait pour l'Afrique le rejet des idéologies étrangères et de la logique des blocs au profit d'une coopération sincère, sans condition entre celle-ci et les puissances étrangères. Contrairement au neutralisme et au non-alignement, elle s'inspirait d'une politique éprouvée qui ne laissait guère de place à l'amateurisme et à l'aventurisme des premiers et dont le succès n'était plus à faire.

Bien plus, celle-ci procédait d'une analyse rigoureuse et minutieuse des réalités africaines par les autorités ivoiriennes. Il s'agissait en effet pour ces

⁴⁶Gnagne Antoine Sess, 2015, op.cit, pp. 13-14.

dernières d'adapter le modèle suisse de neutralité aux conditions africaines ; c'était donc une politique conçue sur mesure pour l'Afrique. De ce point de vue, la proposition ivoirienne de neutralité ne manquait pas d'intérêt et était assurée d'une certaine réussite par rapport aux précédentes expériences africaines. Aussi, pourrait-on penser que la désidéologisation effective du continent aurait sans doute permis d'éloigner le spectre de la guerre froide de l'Afrique.

Car, de toute évidence, c'était le recours aux références marxistes-léninistes par les pays africains qui permit aux Soviétiques et aux Chinois de prendre pied sur le continent et fit basculer l'Afrique dans la guerre froide. Toutefois, les conditions objectives de réalisation de cette neutralité étaient-elles réunies à cette époque ? Rien n'est moins sûr. En effet, si la Suisse avait bénéficié d'un environnement favorable au XVIIIe siècle, il n'en était pas le cas pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique au XXe siècle où la compétition entre les deux grands ne laissait aucune place aux neutres.

En définitive, cette proposition ivoirienne n'avait jamais été adoptée par l'Afrique. En revanche, certains de ses aspects, notamment le recours au dialogue dans la résolution des conflits, avaient été expérimentés avec des fortunes diverses çà et là sur le continent. Toutefois, aujourd'hui encore, cette politique garde toutes ses chances de réussite à l'image de l'expérience suisse. En effet, une politique de neutralité vraie, sur le modèle de la Suisse, dans laquelle tous les acteurs accepteraient de jouer le jeu constituerait un gage de paix durable pour notre continent.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources

Fraternité Matin, 2013, spécial 50 ans OUA/UA, p.24.

Houphouët-Boigny Félix, 1978, *Anthologie des discours 1946-1978, Tome III du 28 avril 1971 au 31 décembre 1974*, Abidjan, Editions CEDA.

Secrétariat d'Etat chargé des affaires culturelles de la République de Côte d'Ivoire, 1975, *Le président Houphouët-Boigny et la nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA.

Bibliographie

Ouvrages de référence

Aron Raymond, 2004, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy.

Bastistella Dario, Petiteville Franck, Smouts Marie-Claude, Vennesson Pascal, 2012, *Dictionnaire des relations internationales*, 3^e édition, Paris, Dalloz.

Ouvrage général

Moreau Defarges Philippe, 2003, *Relations internationales. 1. Questions régionales*, Paris, Editions du Seuil.

Ouvrages spécialisés

Alliali Camille, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Juris-Editions.

Baulin Jacques, 1980, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Editions Eurafor-Press.

Bridel René, 1968, *Neutralité : une voie pour le Tiers Monde ?*, Montreux, Editions L'âge d'homme.

Loucou Jean-Noël, M'bra Ekanza Simon-Pierre (dir), 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire. Tome 3 : Du nationalisme à la nation*, Abidjan, Editions Ami.

Siriex, Paul-Henri, 1975, *Félix Houphouët-Boigny l'homme de la paix*, Paris, éditions Seghers/ Nouvelles éditions africaines.

Siriex Paul-Henri, 1986, *Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine*, Paris, Nathan, 1986.

Ziké Aiko Marc, 1994, *La politique étrangère de la Côte d'Ivoire (1959-1993)*, Chine, COPRECA-EDITION.

Articles de presse et de revues

Assouan Arsène Usher, 1971, « Dans l'intérêt et pour la dignité de l'Afrique », *Fraternité Matin*, N°1944, pp.1 ; 4

Assouan Arsène Usher, 1971, « Du dialogue comme méthodologie de la neutralité », *Fraternité Matin*, N°1939, pp.1 ; 10.

Fraternité matin, 1971, N°1950, p. 10.

Sess Gnagne Antoine, 2015, « La politique étrangère de la Côte d'Ivoire sous Houphouët-Boigny (1960-1993) », *Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africain, Godo Godo*, N° 2015, pp. 7-18.

Zinsou Jean-Vincent, 2006, « La partition de Félix Houphouët-Boigny et sa politique étrangère », *Fraternité Matin*, N°12511, cahiers gratuits, n°103, p. VI.